

## AVIS DE CONCESSION

### Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

#### I.1) Nom et adresses

Communauté d'Agglomération de Haguenau, 84 route de Strasbourg, 67504 Haguenau

Code NUTS : FRF11

Point(s) de contact : Muriel Ulrich – Service de la Commande publique

Téléphone : (+33) 3 88 90 68 69, Courriel : [muriel.ulrich@agglo-haguenau.fr](mailto:muriel.ulrich@agglo-haguenau.fr), Fax : -

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.agglo-haguenau.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

#### I.3) Communication

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

#### I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

#### I.5) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

### Section II : Objet

#### II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Délégation du service public de transport de personnes

II.1.2) Code CPV principal : 60112000

II.1.3) Type de marché : Services

#### II.1.4) Description succincte :

Le présent avis concerne l'attribution d'une délégation de service public passée en application du Code de la commande publique et des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le contrat a pour objet de confier l'exploitation de services de transport de personnes organisés par la Communauté d'agglomération de Haguenau. L'activité déléguée comprend des services de transport urbain, de transport non urbain et de vélos.

II.1.5) Valeur totale estimée : 31.000.000 € HT

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

## **II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé :**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

**II.2.3) Lieu d'exécution :** ressort territorial de la Communauté d'agglomération de Haguenau.

**II.2.4) Description des prestations :**

Le délégataire aura pour missions de gérer et d'exploiter des services de transport organisés par la Communauté d'agglomération de Haguenau, avec pour missions principales :

- de mettre à disposition du service les véhicules de transport en commun ;
- de mettre à disposition du service un dépôt et/ou des lieux de remisage pour les véhicules de transport en commun ;
- de commercialiser le service ;
- de percevoir les recettes pour le compte de la Communauté d'agglomération ;
- d'offrir un accueil dans l'agence commerciale de la gare ;
- d'assumer la gestion du personnel et la responsabilité des opérations de transports ;
- de veiller au bon état de fonctionnement des biens nécessaires à l'exploitation ;
- de rendre compte à l'autorité organisatrice des conditions d'exploitation, de la qualité du service rendu et de l'équilibre financier de l'exploitation, et de répondre à toute demande de l'autorité délégante formulée dans le cadre de son droit d'audit permanent.

L'autorité organisatrice prévoit des prestations optionnelles qu'elle se réserve le droit d'affermir ou non au cours de l'exécution du contrat, sans indemnité pour le délégataire en cas d'affermissement tardif ou en cas de non affermissement. Ces prestations optionnelles, auxquelles le candidat devra répondre dans son offre porteront sur :

- la mise en place d'un réseau urbain restructuré et de ses extensions aux territoires de Brumath, de Bischwiller et de Val-de-Moder ;
- l'expérimentation de bus à énergie alternative ;
- l'instauration du service les dimanches et jours fériés ;
- l'extension et l'évolution du service de location de vélo à Haguenau, Brumath et Bischwiller.

**II.2.5) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de la consultation.

**II.2.6) Valeur estimée :** 31.000.000 € HT

**II.2.7) Durée de la concession :** 84 mois

**Début :** 1<sup>er</sup> août 2021 – **Fin :** 31 juillet 2028

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

## **II.2.14) Informations complémentaires :**

Au 31 décembre 2019, le réseau de transport organisé par la Communauté d'agglomération de Haguenau se compose de 4 lignes urbaines, d'1 ligne non urbaine, de 3 services de transport à la demande, de 11 lignes de transport à titre principal scolaire et d'1 service de location de vélos.

La société dédiée à l'exploitation du réseau emploie 29 conducteurs, 1 assistante commerciale et de direction, 1 voltigeur-vérificateur et 1 responsable d'exploitation. Elle exploite 21 véhicules de transport en commun et 120 vélos.

En 2019, 966.000 kms ont été parcourus et 1.935.000 voyages effectués. Le montant des charges d'exploitation était de 3.617.963 € pour 617.175 € de recettes commerciales.

## **Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

### **III.1) Conditions de participation**

#### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Dans son dossier de candidature, le candidat doit obligatoirement fournir :

- une lettre de candidature présentant le candidat (nom ou dénomination, adresse du siège social, date de création, montant et composition du capital, liste des principaux actionnaires) et l'objet de la candidature, signée d'une personne habilitée ;
- un justificatif datant de moins de 6 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait K bis) ou tout document équivalent. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- déclaration sur l'honneur du candidat attestant :
  - qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique ;
  - que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts ;
  - qu'il est en règle au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (articles L. 5212-1 et suivant du Code du travail).
- certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant du respect des obligations fiscales et sociales ;
- une copie de l'inscription au registre des transporteurs, donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public routier de voyageurs ou équivalent ;
- attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle.

#### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Dans son dossier de candidature, le candidat fournira :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles objet de la concession, réalisées au cours de 3 derniers exercices ;
- ses comptes sociaux complets pour les trois derniers exercices ;
- les comptes sociaux complets de sa société mère, le cas échéant ;
- les comptes consolidés complets du groupe auquel il appartient pour les trois derniers exercices, le cas échéant.

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Dans son dossier de candidature, le candidat fournira :

- une déclaration concernant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de 3 ans ;
- un mémoire présentant les capacités techniques du candidat comprenant ses références acquises dans le domaine objet de la délégation, ou dans un domaine comparable, et/ou toutes autres références ou éléments susceptibles de démontrer son aptitude à candidater à la délégation de service public objet du présent avis et à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

### **III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

## **III.2) Conditions liées à la concession**

### **III.2.1) Information relative à la profession**

### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession**

Le délégataire devra exploiter et gérer les services de transport dans le cadre d'une société dédiée.

La rémunération du délégataire sera versée par la Communauté d'agglomération. Elle sera constituée d'une part fixe correspondant à un forfait de charge et d'une part variable correspondant à un intéressement sur les prévisions de recettes qu'il percevra auprès des usagers pour le compte de la Communauté d'agglomération. Les tarifs seront fixés dans la convention et leurs modalités d'évolution seront précisées.

### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

### **III.2.4) Concession éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : [non](#)

## **Section IV : Procédure**

### **IV.1) Description**

### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : [non](#)

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres** : 22 octobre 2020 à 12 h.

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisé(s) dans l'offre ou la demande de participation** : [Français](#)

## **Section VI : Renseignements complémentaires**

### **VI.1) Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable : [non](#)

### **VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

### **VI.3) Informations complémentaires**

Les dossiers de candidature seront transmis par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la Communauté d'agglomération de Haguenau (<https://alsacemarchespublics.eu>).

Tous les documents fournis par le candidat au cours de la consultation devront être rédigés en langue française et feront le cas échéant l'objet d'une traduction certifiée.

Avant l'examen des candidatures, tous les candidats dont le dossier serait incomplet pourront se voir demander, dans des conditions identiques, de le compléter.

Les dossiers de candidature seront examinés par la Commission de délégation de service public qui établira la liste des candidats admis à présenter une offre au regard de leurs garanties professionnelles et financières, (comprenant le respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue par le code du travail), et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public.

Les candidats admis à présenter une offre seront destinataires d'un dossier de consultation comportant notamment un règlement de la consultation précisant la date de remise des offres, les critères d'appréciation des offres ainsi que le document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à effectuer et les conditions de tarification du service.

En cas d'attribution de la convention à un groupement, la Communauté d'agglomération impose la forme d'un groupement solidaire pour en assurer la bonne exécution.

## **VI.4) Procédures de recours**

### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg cedex, France.

Téléphone : (+33) 3 88 21 23 23, Fax : (+33) 3 88 36 44 66

Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr).

Adresse internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

#### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel à introduire avant la conclusion du contrat dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA). Référé contractuel à compter de la signature du contrat conformément aux articles L. 551-13 et suivants du CJA dans les délais mentionnés à l'article R. 551-7 du CJA. Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (CE 4 avril 2014, dépt Tarn et Garonne, req. 358994).

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Greffe du Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg cedex, France.

Téléphone : (+33) 3 88 21 23 23, Fax : (+33) 3 88 36 44 66

Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr).

Adresse internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

### **VI.5) Date d'envoi du présent avis : vendredi 18 septembre 2020**